

# Note de tendances de l'ABEA

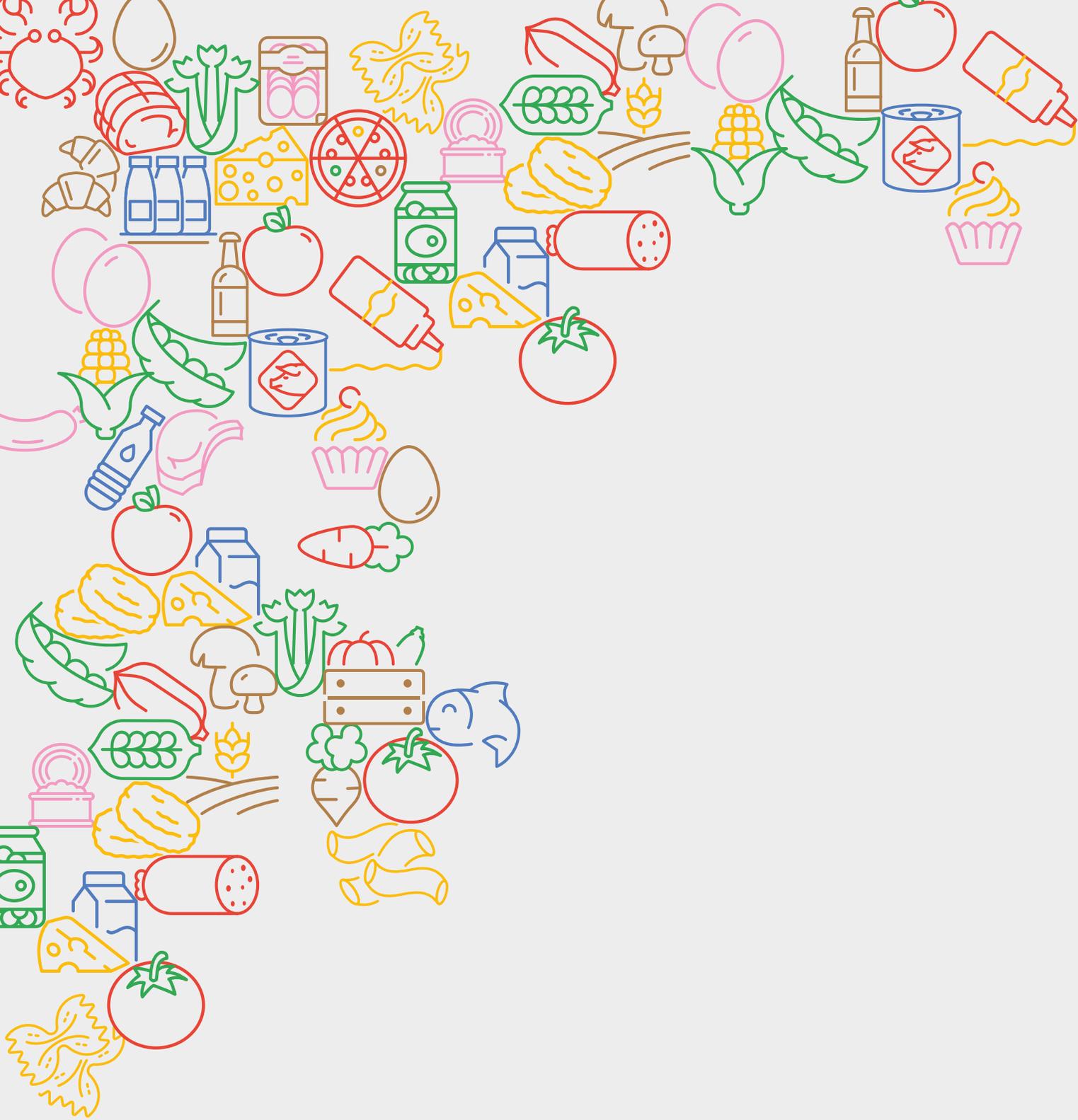
À JANVIER 2024



Le réseau de  
l'agroalimentaire breton



[www.abea.bzh](http://www.abea.bzh)



# SOMMAIRE

SITUATION ÉCONOMIQUE

4

CAPITAL HUMAIN & ENJEUX ORGANISATIONNELS

12

PERFORMANCE INDUSTRIELLE & USINE 4.0

20

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

24

## MOT DU PRÉSIDENT

**La création de valeur :  
Deux horizons à conjuguer**

**En ce moment se dessinent, à très court terme,** des enjeux majeurs autour de modèles économiques d'entreprises extrêmement fragilisées **et à long terme,** toute une filière est à coconstruire intégrant une vision sur la décarbonation, le partage de la ressource en eau, et animée par une véritable ambition sociale et sociétale.

La filière bretonne, en responsabilité, doit proposer des modèles pour demain, soutenables par les entreprises, respectueux de l'amont agricole, durables pour l'environnement, attractifs pour le consommateur, attractifs pour la population active, acceptables par le citoyen, et au service de notre souveraineté alimentaire.

La démarche initiale passe par la capacité à **poser clairement les enjeux et ainsi formaliser la question.** La méthode vient dans un second temps et devra alors intégrer études d'impacts, échanges avec les parties prenantes et être animée dans un esprit de collégialité.

La feuille de route 2024 de l'ABEA, alimentée d'ores et déjà par les travaux de nos commissions RH, Environnement et Performance industrielle, ainsi que par le pôle Etudes, va s'orienter de façon encore plus importante sur les modélisations et déclinaisons opérationnelles de ces enjeux.

Le rendez-vous semestriel de la Note de tendances de l'ABEA vous permet en 30 minutes à vous, adhérents, partenaires et acteurs de l'écosystème, de faire un tour d'horizon des éléments saillants de la filière sur les 6 derniers mois.

**Nous savons pouvoir compter sur votre engagement collectif pour vous mobiliser à nos côtés. Il nous appartient d'écrire ensemble l'avenir de notre filière sur nos territoires.**

Rémi Cristoforetti

# SITUATION ÉCONOMIQUE DES IAA BRETONNES

## | L'INFLATION ALIMENTAIRE, UNE ÉQUATION COMPLEXE À GÉRER POUR LES IAA CONSÉQUENCES DE L'INFLATION, UNE DYNAMIQUE DE DÉCONSUMMATION ET DES BAISES DE PRODUCTION QUI S'INSTALLENT

Alors que l'inflation alimentaire n'a cessé d'augmenter ces derniers mois, le mois d'octobre marque un ralentissement de cette hausse des prix.

Les prix continuent donc d'augmenter, mais moins vite. Sur la période de janvier 2019 à octobre 2023, les prix de l'alimentation ont augmenté en moyenne de +24%. Cette hausse est issue pour partie d'Egalim 2, avec la sanctuarisation des hausses des prix liées aux matières premières agricoles, dynamique nécessaire et positive pour les agriculteurs.

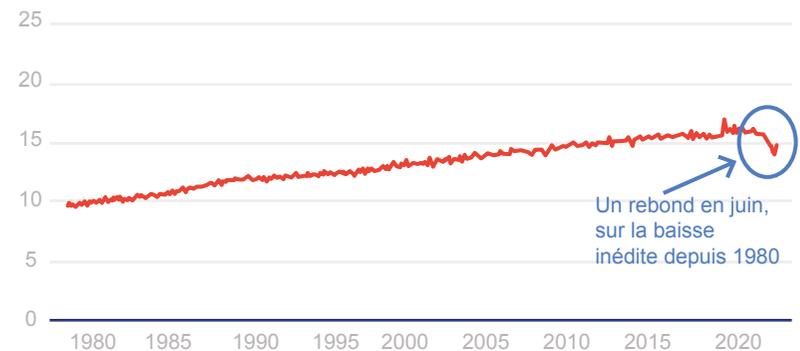
Néanmoins, cette augmentation significative vient directement impacter et contraindre les consommateurs. Ces derniers arbitrent ainsi leurs comportements d'achats, avec en premier lieu une déconsommation (pour 57% des Français), suivi d'une descente en gamme (27,5%).



C'est à partir de mars 2022, soit depuis plus d'un an et demi, que la consommation alimentaire des ménages commence à diminuer pour atteindre le niveau de consommation de 2006, soit une baisse inédite depuis 1980.

### Évolution de la consommation alimentaire des ménages français depuis 1980,

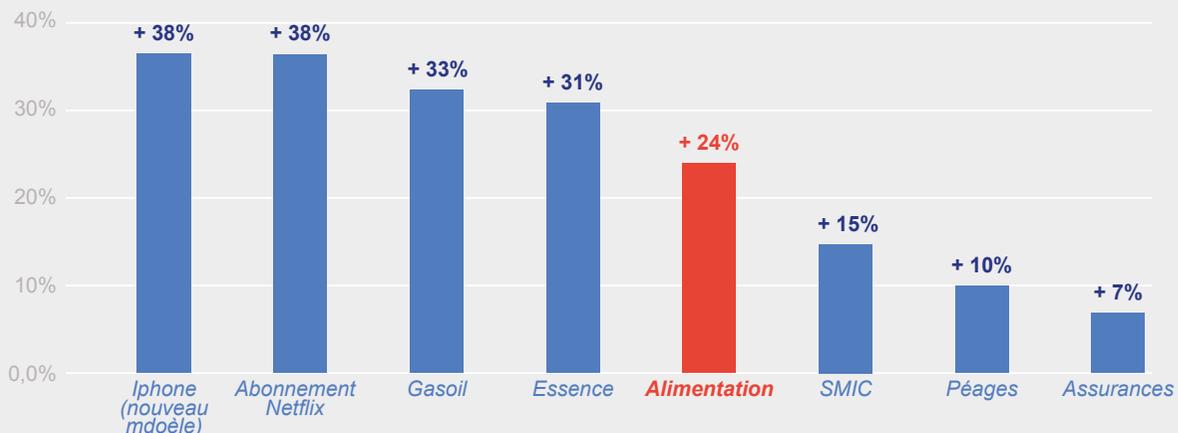
En milliards d'euros par mois



Source : INSEE, 2023

Qui dit baisse de la consommation implique une baisse des volumes et de la production. Entamée dès 2021, la chute des volumes se poursuit sur 2023 avec une baisse de - 4% (Insee). Cette diminution des volumes est donc en partie liée à l'inflation, mais pas seulement. En effet, le principe de déconsommation était évoqué dès 2019, avec une nécessité de « manger moins mais mieux » qui s'est transformée en « manger moins ». À cela, s'ajoutent également l'évolution de la consommation hors domicile (+5% par an jusqu'en 2020), ainsi que l'émergence de la livraison à domicile, qui sont venues modifier les comportements des consommateurs.

### Évolution des prix à la consommation depuis janvier 2019



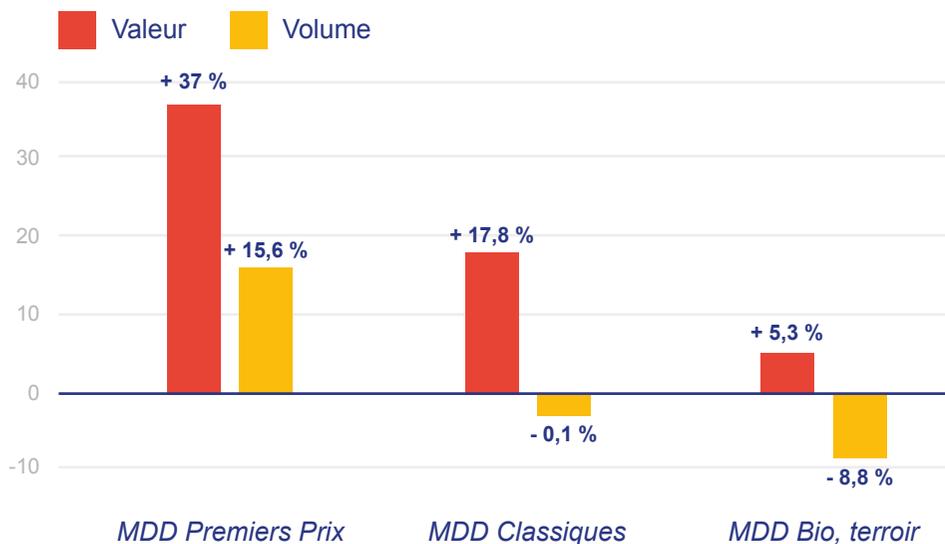
Source : ANIA - ABEA - Novembre 2023

## L'INFLATION EST TIRÉE PAR LA MDD, CHEVAL DE TROIE D'UNE EXPLOSION DES IMPORTATIONS

La descente en gamme opérée par les consommateurs se traduit notamment par un report de la consommation vers les MDD. La part de marché en valeur des MDD par rapport aux marques nationales a augmenté de 1,6 point en 4 ans. Lorsqu'on s'intéresse de plus près à la hausse des prix des MDD et des marques nationales, on constate que **c'est sur les Premiers Prix que l'inflation est la plus élevée.**



### Évolution des MDD sur 1<sup>er</sup> semestre 2023 en valeur et en volumes :



Source : Circana, Evolution de la valeur et du volume des MDD sur la période Janvier - Août 2023

#### En comparaison, du côté des Marques Nationales :

- ▶ L'évolution en valeur se chiffre entre +4,1% et +8,1% selon les segments
- ▶ L'évolution en volumes décroche, entre -5,7% et -8,3% selon les segments

Nous voyons tout de suite que l'inflation des prix est sans commune mesure entre les marques nationales (+6,3 % en moyenne) et les marques de distributeurs (+27,4 %). Il est donc tout à fait étonnant que ces mêmes distributeurs pointent du doigt en permanence leurs fournisseurs alimentaires pour des hausses qui seraient non justifiées, quand eux-mêmes passent des hausses 4 à 5 fois supérieures.

L'impact de l'inflation sur les volumes est également intéressant à analyser. Nous constatons ici que la seule catégorie de produits qui bénéficie d'une hausse de volumes sont les MDD Premiers Prix. Il faut corréliser ce point avec la hausse des importations, les matières premières importées étant largement constituantes des produits MDD Premiers Prix.

À mettre la pression sur tous les acteurs pour chercher les prix bas à tout prix, le Gouvernement joue un jeu dangereux pour la souveraineté alimentaire du pays : « *Souhaitons nous voir disparaître progressivement les produits français et locaux de nos rayons au profit des produits d'importation, aux standards environnementaux et sociétaux potentiellement inférieurs ? Notre modèle alimentaire, et avec lui la souveraineté alimentaire, mérite mieux.* » soulignait en octobre Rémi Cristoforetti, président de l'ABEA et DG de la Coopérative le Gouessant.



On peut illustrer ce sujet de façon très pragmatique en s'interrogeant sur l'exemple inquiétant du cahier des charges MDD d'un produit laitier dans lequel le distributeur demande désormais du lait « Origine Europe » quand auparavant il y avait une exigence « Origine France » ...



## ÉVOLUTION DES MARGES : PRÉFÉRONS LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE AUX DISCOURS POLITIQUES

À écouter les médias il n'y a pas beaucoup de doutes sur le fait que les entreprises agroalimentaires sont les profiteurs de l'inflation, « qui accumulent des marges indécentes au dépend des consommateurs ». Il nous semble que cette accusation facile et simpliste mérite d'être ici analysée et challengée.

### À l'ABEA nous préférons prendre le temps de poser le sujet et d'en creuser sa complexité.

Face aux discours trop souvent repris, indiquant que « *comme les matières premières baissent, les prix des produits alimentaires vont baisser pour les Français* », nous souhaitons prendre le temps de décortiquer d'un côté la construction du prix des produits alimentaires, et d'autre part observer l'évolution des coûts d'achats de l'ensemble des composants entrant en jeu dans la constitution du coût de production des produits alimentaires.



## ANALYSE DE LA CONSTRUCTION DES PRIX ALIMENTAIRES : L'EXEMPLE DE L'ŒUF

Commençons dans un premier temps par comprendre la complexité de la construction du prix des produits alimentaires. Prenons l'exemple de l'œuf. Celui-ci a vu son coût de production augmenter de 25 à 30% en 2022, impactant directement le prix payé par le consommateur, pour atteindre 19 centimes pièce pour les œufs issus de poule en cage et 43 centimes pièce pour les œufs plein air / biologiques.

### Plusieurs facteurs expliquent la hausse de ces coûts :

- ▶ **La hausse de l'alimentation animale** : Depuis plusieurs mois, nous entendons régulièrement que les prix des matières premières diminuent. Que ce soit le blé, l'orge ou encore le maïs, le prix de ces céréales sont à la baisse. Toutefois, pour beaucoup, si les prix des matières premières diminuent, alors le prix du produit en rayon également. Mais la mécanique est bien plus complexe. Ce n'est pas parce que le prix d'un seul composant baisse que cela engendre automatiquement une baisse du prix final, les autres composantes pouvant quant à elles augmenter et parfois en proportion bien supérieure à la baisse constatée sur le premier composant. Pour le calcul du coût de production de l'œuf, on doit, en plus du coût d'alimentation de la poule, tenir compte du coût d'alimentation de la poulette pendant les 16 semaines de croissance préalables à son arrivée à maturité, alimentation qui a été achetée en temps décalée et donc pour cette année à des niveaux supérieurs aux cours constatés à l'instant T.
- ▶ **Les hausses des importations** : Avec la publication fin 2021 d'un décret visant à restreindre l'élevage des poules en cages, le gouvernement, dans la foulée d'associations animalistes, a incité les consommateurs à se tourner davantage vers des gammes au sol, plein air ou biologiques. Toutefois, comme expliqué précédemment, les Français modifient de plus en plus leurs comportements d'achat du fait de l'inflation. Aujourd'hui, nous constatons un regain d'intérêt des consommateurs pour les œufs en cage, du fait de leur prix moins élevé. Inévitablement, ce changement a entraîné une hausse des cours et un développement de l'importation, qui a explosé en 2022 (+48%) et qui se maintient sur 2023 (+3%) principalement au travers d'ovoproduits.
- ▶ **La réglementation sur l'ovosexage** : En février 2022, un décret français sur la fin de l'élimination des poussins mâles en filière ponte est publié. Parmi les solutions alternatives : l'ovosexage. Mais cette technique implique un coût supplémentaire de 15 à 17% sur le coût total de production. À nouveau, les pays qui n'ont pas fait ce choix de réglementation, deviennent plus compétitifs.

## SUR

## L'impact de la conjoncture énergétique

Si les prix des matières premières impactent donc directement le coût des produits, ceci n'est pas moins vrai pour une autre composante du coût : l'énergie. Les IAA ont été confrontées à des hausses de coûts énergétiques historiques en 2022 (+39%) et qui se poursuivent en 2023 (+59% début 2023). Incontestablement, la part des coûts de l'énergie rapportée au chiffre d'affaires des IAA est de plus en plus importante (de 2,1% en 2021 à 6,3% en 2023\*). **Ce coût grandissant doit donc être répercuté sur les prix des produits.**

Face à cette évolution des coûts de l'énergie, pour sécuriser leur approvisionnement et pour se détacher des énergies fossiles, les IAA sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers des solutions complémentaires, notamment via l'autoproduction. **D'après une étude menée en interne, près de 61% des IAA bretonnes ont pour ambition de développer des projets d'autoproduction d'énergie.** La solution qui suscite le plus d'attrait chez les industriels est l'installation de panneaux/ombrières photovoltaïques, qui sont des solutions qui peuvent être installées rapidement, bénéficient déjà de retours d'expérience et offrent un certain rendement. D'autres dispositifs sont également envisagés par un certain nombre d'entreprises, comme la méthanisation ou les chaudières bois, mais nécessitent des investissements importants et de prendre le temps de la réflexion. Ces solutions sont donc moins largement déployées à date sur le territoire breton.

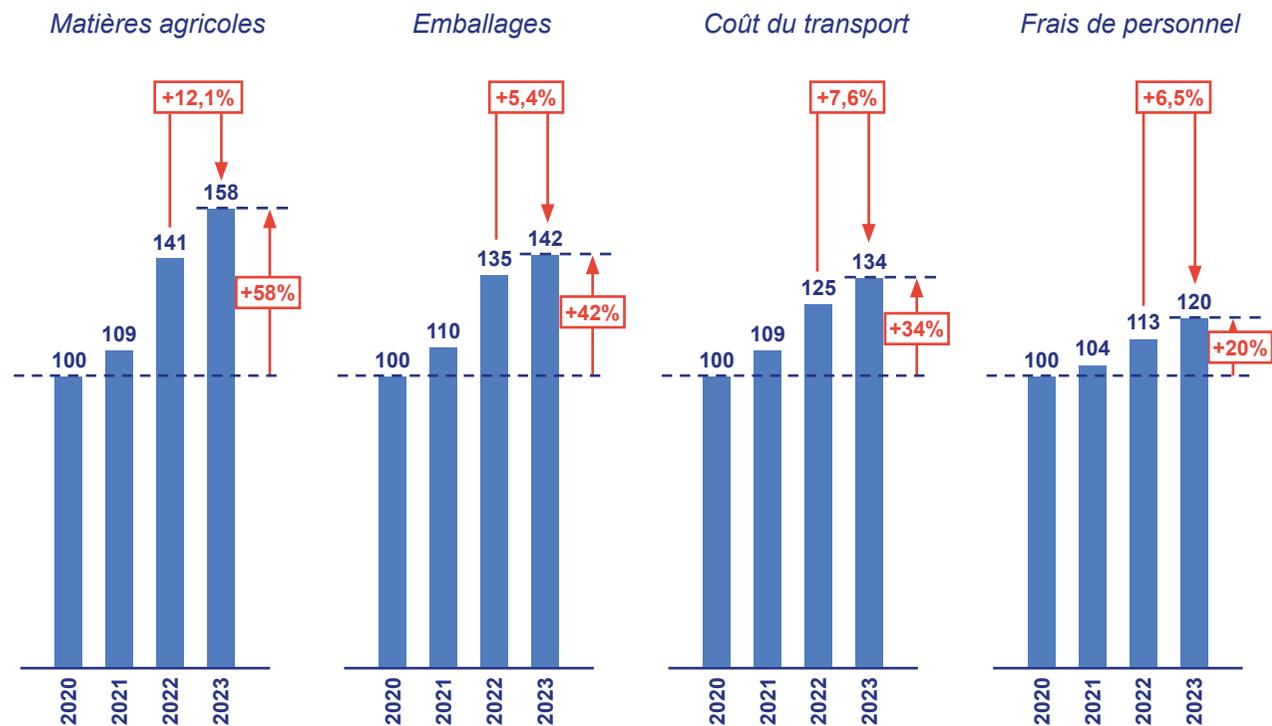
\* Enquête ABEA, ANIA, 2023



ABEA - Note de tendances - à janvier 2024

Au-delà des coûts des matières premières et énergétiques qui ont explosé, les IAA ont été confrontées à des hausses sur d'autres postes, puisque emballages, transport ou encore hausse des salaires impactent à la hausse les coûts de production des industriels depuis 2020 :

### Évolution des coûts de production des industriels par poste (base 100 = 2020)



Source : ANIA - Novembre 2023

## UN TAUX DE MARGE DE 48% POUR LES IAA, VRAIMENT ?

Que ce soit dans la presse écrite ou bien dans des reportages télévision, quand on parle des marges des industriels, un chiffre ressort régulièrement : 48%. **Mais qu'en est-il vraiment ?**

### Taux de marge\* des entreprises alimentaires



\* Taux de marge = EBE/VA

Source INSEE - Comptes trimestriels des branches, calculs LCA - ABEA, 2023

L'évolution du taux de marge (EBE/VA) des IAA témoigne des fluctuations rencontrées depuis les années 80. À partir des années 1990, le taux de marge des entreprises alimentaires entame une érosion continue, atteignant son niveau le plus bas fin 2021 avec 29 %, situation inédite depuis le 1<sup>er</sup> choc pétrolier. Le redressement du taux de marge opéré en 2022 et maintenu sur 2023 n'est qu'un effet de rattrapage et de tentative de retour à l'équilibre de long terme, après plusieurs décennies de baisse, sans compensation de la perte de marge record de 2021.

**L'évolution tendancielle du taux de marge des IAA reste donc toujours marquée par une baisse.**



De plus, il est important d'apporter les clés de lecture de ces chiffres annoncés par l'INSEE. En effet, le 48% atteint au 2<sup>ème</sup> Trimestre (T2) 2023 peut présenter plusieurs biais, notamment celui du périmètre des entreprises comprises dans le panel. En effet, cette statistique est tirée d'un panel d'entreprises plus large que l'industrie agroalimentaire.

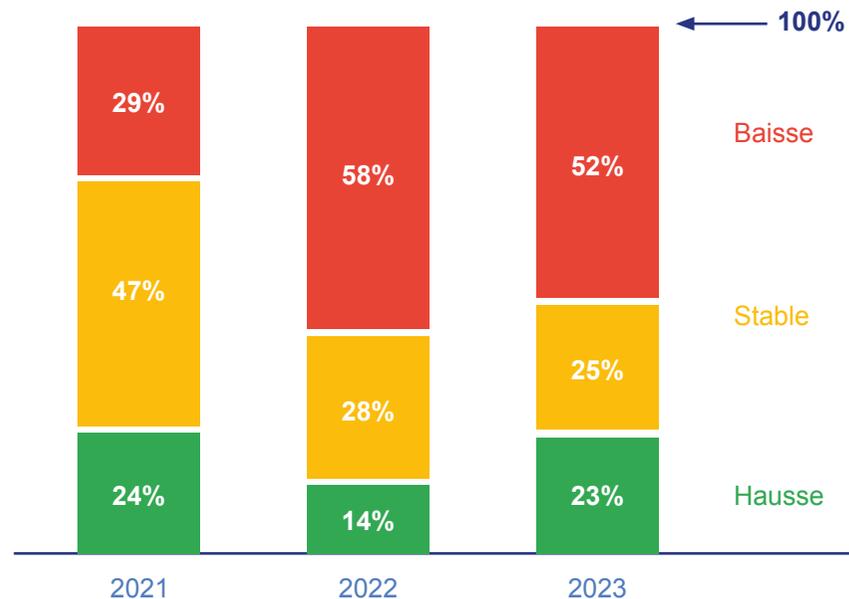
Sont ainsi prises en compte également la fabrication de tabac, de boissons, vins et spiritueux, ou encore l'artisanat alimentaire.

**Il ne s'agit donc pas des marges propres aux entreprises de transformation agroalimentaire.**

En complément, nous pouvons aussi apporter le regard d'une étude ANIA, dont l'analyse est intéressante et plus préoccupante : on y observe que seulement 23% des IAA ont vu leurs marges s'améliorer sur 2023 et que 52% ont quant à elles été confrontées à une baisse de leurs marges.

### Évolution des marges des IAA (EBE/VA)

En % d'entreprises concernées



Source : Ania - Novembre 2023





## LA CRÉATION DE VALEUR DANS LA FILIÈRE, UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS LES FRANÇAIS

Ce climat économique ultra-tendu n'est en réalité que le résultat d'injonctions contradictoires qui ne cessent d'être exprimées :

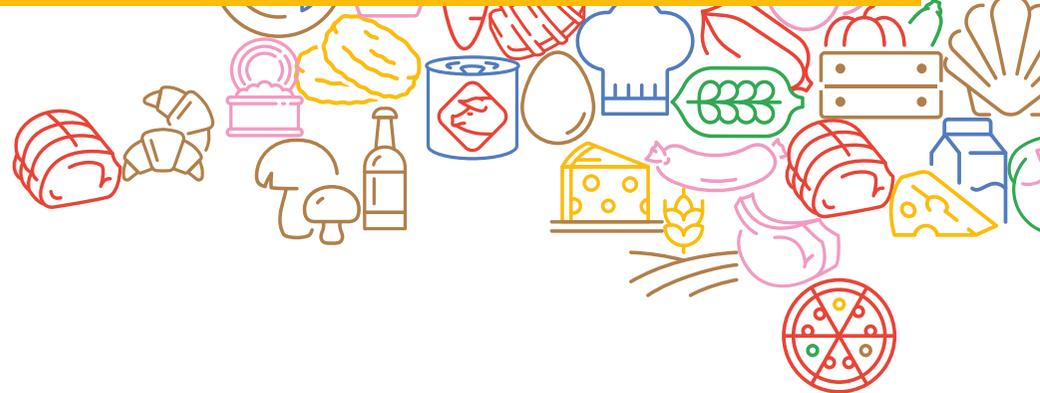
- ▶ Mieux rémunérer les producteurs, mais diminuer les prix de consommation pour les Français.
- ▶ Favoriser la consommation locale, mais augmenter les importations de produits bruts et transformés moins disant sur les plans environnemental et social.
- ▶ S'alerter et s'inquiéter de la souveraineté alimentaire, mais ne rien dire face à l'explosion des importations.
- ▶ Promouvoir la réindustrialisation de la France, mais s'enliser dans des complexités administratives sans fin...

Pourtant, les IAA sont des entreprises qui contribuent fortement à la valeur ajoutée française, notamment les IAA bretonnes qui contribuent à 8 % au total de la valeur ajoutée des industries agroalimentaires françaises.

**Nous sommes face au défi de la création de valeur. Sans création de valeur dans notre filière alimentaire, nous accélérerons les importations et la perte de souveraineté alimentaire. Plutôt que d'être dans l'opposition entre acteurs de notre filière, l'urgence est donc d'abord de recréer de la valeur ! Chaque maillon de la chaîne alimentaire doit assumer sa part de responsabilité et rester solidaire devant ce défi, indispensable pour pérenniser notre filière, rémunérer le travail de chacun à sa juste mesure, innover, investir, moderniser nos outils de production, rester compétitifs, attirer et fidéliser des collaborateurs, transformer nos modèles (climat, décarbonation, eau, ...).**

**À l'ABEA, nous regrettons qu'en réponse à cette situation d'inflation, et alors même qu'une grande majorité de nos entreprises restent toujours exposées à des situations difficiles et non stabilisées (énergie, volatilité des MP, salaires...), le Gouvernement ait fait le choix d'une réponse simpliste, qui privilégie une nouvelle fois le rapport de force entre distributeurs et filière agri-agro, en écartant le débat sur le juste prix des produits alimentaires et des revenus agricoles en France.**

**Nous ne sommes définitivement pas convaincus qu'il s'agisse des bonnes solutions, ni à court terme impactant économiquement nos entreprises, ni à long terme fragilisant nos capacités d'innovation, d'investissement et de développement de nos territoires.**





# CAPITAL HUMAIN & ENJEUX ORGANISATIONNELS



Contexte inflationniste, accélération des changements dans les attentes et comportements des collaborateurs, faible taux de chômage, climat social et réforme des retraites... les sujets sont toujours nombreux et les IAA bretonnes se mobilisent pour faire évoluer leurs pratiques, valoriser leurs points forts et garantir, grâce aux femmes et aux hommes qui y travaillent, la pérennité de leurs activités.

## | POINTS DE CONTEXTE

En Bretagne, le secteur agroalimentaire compte plus de 72 680 emplois directs.

### ZOOM SUR QUELQUES FILIÈRES

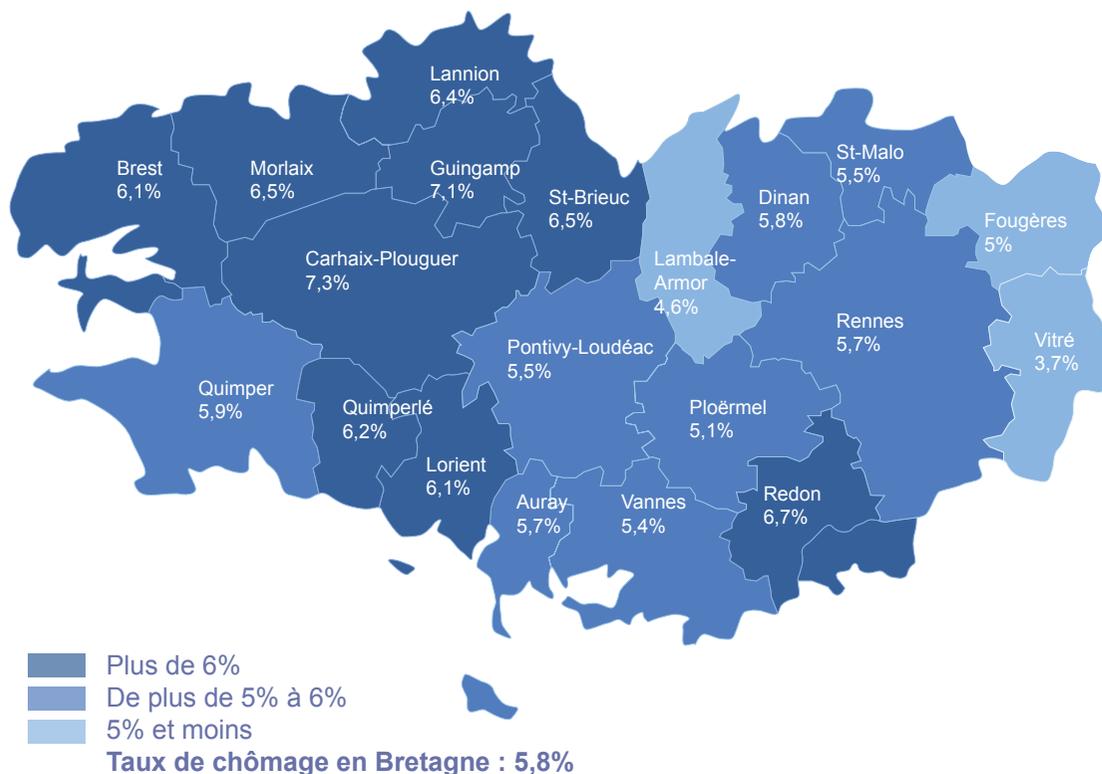


Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2020 & 2021

## EN 2023, LE MARCHÉ BRETON DE L'EMPLOI RESTE TENDU :

- Le nombre d'offres d'emploi est important : près de 71 000 offres disponibles, tous secteurs confondus, au 15 novembre 2023 sur le site Pôle emploi.
- Le taux de chômage sur le premier semestre est resté relativement stable vis-à-vis de 2022 : 5,7% au 1<sup>er</sup> trimestre, 5,8 au 2<sup>ème</sup>. Il est reparti légèrement à la hausse sur le 3<sup>ème</sup> trimestre pour atteindre 6%. Sur ce même trimestre, le taux de chômage au niveau national est de 7,4%. Les disparités entre territoires sont toutefois à noter, comme en témoigne la carte ci-dessous : quand certains territoires comme celui de Vitré ont un taux de chômage inférieur à 4%, d'autres sont au-dessus des 6%, voire des 7% comme c'est le cas pour Carhaix-Plouguer.

### TAUX DE CHÔMAGE EN BRETAGNE PAR ZONE D'EMPLOI AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE



Les tensions sur le recrutement restent élevées, mais à des niveaux moindres qu'en 2022 : 73% sont jugés difficiles en 2023, contre 78% en 2022 (mais 58% en 2021).

Source : Enquête BMO Pôle emploi 2023



NOMBRE D'EMBAUCHES PAR TYPES DE CONTRATS	2020	2021	2022	(T1+T2 2023)
<b>Total IAA</b>	<b>29 200</b>	<b>32 831</b>	<b>33 721</b>	<b>15 908</b>
CDD de moins d'un mois	8 756	8 486	8 517	4 089
CDD de plus d'un mois	11 997	13 859	12 853	5 982
CDI	8 447	10 486	12 351	5 837

Pour 2023, les IAA bretonnes prévoient 10 200 projets de recrutement auprès de Pôle emploi, dont 25% en emplois saisonniers. Parmi ces projets, 4 460 concernent des ouvriers non qualifiés, pour lesquels la part de recrutements jugés difficiles monte à 80%.

La filière fait toujours face au dynamisme de nombreux secteurs : l'hôtellerie restauration (23 850 projets de recrutement), la construction (12 860) ou encore la santé et l'action sociale (19 440).

## ANALYSE

**L'année 2023 aura connu une certaine détente dans les tensions en recrutement.**

Dès le premier semestre, les représentants RH d'une trentaine d'IAA rassemblés au sein de la Commission RH de l'ABEA dénotaient **un net changement de tendance comparativement à 2022. Le niveau de tension sur le recrutement reste élevé, mais des signaux ressentis ont laissé présager ce changement de tendance, tels que le retour des candidats lors d'opérations de job dating par exemple.**

**Attention toutefois à ne pas occulter la réalité pour certains métiers : les postes de techniciens de maintenance, ou ceux d'opérateurs de production restent des métiers difficiles à recruter. Pour les opérateurs, ce sont 80% des recrutements qui sont jugés difficiles par les employeurs.**



### L'ACTUALITÉ SOCIALE MARQUÉE PAR LA RÉFORME DES RETRAITES

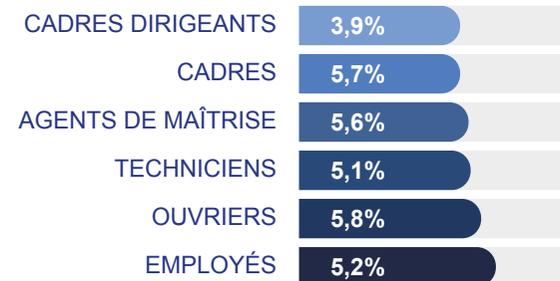
Le premier semestre 2023 aura particulièrement été marqué par le projet de réforme des retraites, dont la mesure phare visant à reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans a cristallisé bien des débats. Cette séquence a marqué le climat social national. En ce qui concerne la filière agroalimentaire bretonne, le climat est resté globalement serein. Les membres de la Commission RH ne remontaient pas, dans leur globalité, de mouvements massifs de grèves ou de blocages. Les grévistes se sont mobilisés sur les journées dédiées et, constat nouveau, les populations de cadres et alternants, d'ordinaire moins mobilisées, se sont jointes au mouvement. Parallèlement, certaines entreprises ont pu partager en début d'année 2023 une certaine appréhension des équipes quant aux perspectives de baisse d'activité liée au contexte de hausse des prix de l'alimentation et aux répercussions que cela pourrait avoir sur l'entreprise et ses effectifs. Fort heureusement, il n'y a pas eu à déplorer d'effet massif d'un contexte économique morose sur l'emploi de la filière. Dans le dialogue social en entreprise, les aspects de rémunération et d'accompagnement du pouvoir d'achat dans un contexte inflationniste sont restés des sujets sur lesquels les attentes étaient fortes, comme ce fut le cas en 2022.

### LA RÉMUNÉRATION, SUJET IMPORTANT DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE PERSISTANT

L'inflation, qui atteignait de très forts niveaux sur le premier semestre, a eu des impacts directs sur les attentes des collaborateurs quant à leur rémunération. Au-delà des négociations salariales, les entreprises ont pu répondre aux attentes des collaborateurs en proposant des périphériques de rémunération complémentaires : Prime de Partage de la Valeur, mise en place ou développement de prime transport, augmentation des tickets restaurant, etc. Grâce aux études de rémunération menées depuis plusieurs années avec le Cabinet C&B Alternative, l'ABEA présente les augmentations réalisées sur 2023.

#### AUGMENTATIONS 2023

Moyenne des augmentations totales en % (A.I + A.G)



Source : étude C&B Alternative - 2023





## LEVER LES FREINS DE L'ACCÈS À L'EMPLOI : LOGEMENT ET MOBILITÉ

Dans la situation telle que celle vécue par la Bretagne actuellement, avec un taux de chômage qui reste bas, deux périphériques peuvent être des freins majeurs au retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi : le logement et la mobilité. Ce second facteur est d'autant plus important à considérer pour nos industries, bien souvent situées en zones péri-urbaines ou rurales et n'étant pas desservies par les transports en commun.

Les IAA investissent le sujet afin de trouver des solutions permettant de lever ces freins périphériques majeurs. Sur la mobilité, 3 IAA sur 4 interrogées ont mis en place des dispositifs pour promouvoir ou déployer du covoiturage pour leurs salariés. En parallèle, près d'1 IAA sur 2 accompagne financièrement ses collaborateurs sur le sujet en ayant mis en place une prime transport.

### **L'entreprise Stalaven (22) a ainsi développé le projet expérimental «Chez Stalaven j'y vais en bus».**

L'objectif était de traiter le sujet de la mobilité en tant que frein au recrutement, comme élément de la démarche RSE de l'entreprise mais aussi sous l'aspect de la sécurité pour les collaborateurs se rendant sur leur lieu de travail. L'entreprise basée à Yffiniac s'est rapprochée de la société de transport de son agglomération. S'en est suivi un travail d'un an où chacune des deux parties a pu travailler pour s'adapter : harmonisation des horaires du côté de l'IAA, travail à de nouvelles dessertes et horaires de trajets côté agglomération. Le résultat est positif puisque l'expérimentation est en cours de pérennisation. L'entreprise note toutefois qu'il s'agit bien là d'une réponse parmi d'autres à la problématique de la mobilité, qui se doit d'être traitée sous d'autres angles (covoiturage, actions de sensibilisation, développement des mobilités douces, etc.).

## LA QUALITÉ DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT) : UN ENJEU POUR L'ATTRACTIVITÉ, LA FIDÉLISATION ET LA SÉCURISATION DES PARCOURS

Selon une étude de l'institut BVA réalisée en décembre 2022, 47 % des salariés français jugent que leur entreprise ne s'investit pas suffisamment dans la santé physique et psychologique de ses employés. Parallèlement et ce dès 2020, une étude Harris Interactive indiquait que pour 95 % des représentants du personnel, une entreprise doit avoir un rôle dans la santé de ses salariés. A ces constats s'ajoute celui de l'idée reçue persistante auprès du grand public sur les conditions de travail difficiles en agroalimentaire : port de charge et pénibilité physique, environnement froid, humide ou chaud, port d'EPI, tâches répétitives, cadences, horaires décalés... De fait, d'après le CNAMTS, l'industrie agroalimentaire totalise 1/4 des TMS reconnus comme maladie professionnelle.

La QVCT a donc logiquement été identifiée comme un axe de travail majeur, à la fois au sein de la Commission RH de l'ABEA mais aussi dans le cadre des travaux de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du secteur alimentaire à laquelle l'ABEA participe. Des temps de partages de bonnes pratiques ont été proposés sur 2023, avec des propositions concrètes à mettre en place et des pistes sur des leviers d'action précis :

- ▶ **Maintien dans l'emploi** : gestion de la douleur, accompagnement à la reprise d'activité, travail en proximité avec la médecine du travail pour identifier les douleurs au plus tôt.
- ▶ **Actions séniors** : proposition de temps partiel pour les profils séniors avec accompagnement financier, dispense de travail le weekend pour certains profils/conditions, mise en place d'activités en lien avec la santé physique et mentale (sport en entreprise, shiatsu, sophrologie...)
- ▶ **RPS et TMS** : démarches d'auto-diagnostic individuels accompagnés par des kinésithérapeutes pour prévenir les risques, mobilisation d'ergothérapeutes, plans d'actions sur l'alimentation destinés aux salariés...
- ▶ **Bien-être et engagement** : enquête de climat social pour monitorer l'engagement, factueliser les données et aligner la démarche QVCT globale de façon plus intégrée, développement de parcours bien-être...

**La QVCT continuera à être au cœur des travaux de l'ABEA pour 2024 : de nouvelles étapes du QVCTour seront proposées, permettant un tour de la Bretagne des expérimentations, innovations et outils favorisant la qualité de vie et les conditions de travail.**

# SUR



# FOODS

## LE TRAVAIL DANS L'AGROALIMENTAIRE

### Travailler dans l'agroalimentaire en Bretagne, vous y avez pensé ?

Depuis déjà de nombreuses années, les industries agroalimentaires pâtissent d'une image parfois peu séduisante auprès du grand public et des demandeurs d'emploi. Les chiffres parlent d'eux mêmes<sup>1</sup> : seuls 46% des Français ont une bonne opinion de l'industrie agroalimentaire contre 14% qui déclarent avoir une très mauvaise opinion. Les autres acteurs de la chaîne alimentaire, contrairement aux IAA, bénéficient d'une cote de popularité beaucoup plus importante (58% d'opinion positive pour la grande distribution – 88% pour les agriculteurs ou encore 94% pour les commerces alimentaires de proximité).

Ainsi, nombreuses sont les idées préconçues qui perdurent aussi bien sur la rémunération, l'engagement des entreprises dans des démarches environnementales, ou encore la précarité de l'emploi.

Ces idées reçues et cette vision de l'agroalimentaire impactent directement l'attractivité des entreprises agroalimentaires bretonnes, qui peinent à recruter comme nous avons pu le voir précédemment via l'enquête BMO.

L'ABEA, avec le soutien de la Région Bretagne et la Préfecture de la Région Bretagne, s'est donc lancée un objectif sur 2023 : déconstruire, en se basant sur des données chiffrées, plusieurs idées reçues autour du travail dans l'agroalimentaire en Bretagne. Le principe : récolter des indicateurs fiables et pertinents via des enquêtes internes et des sources externes autour de 6 leviers d'attractivité (Informations territoriales / Logement / Mobilité / Politique d'emploi et de Ressources Humaines / Compétences & Formations / Attentes sociétales).

Découvrez en pages 18 et 19 l'infographie «9 idées reçues sur le travail en agro» destinée aux IAA, prescripteurs de l'emploi et demandeurs d'emploi et qui découle de ce travail mené par l'ABEA.

## Sur quels indicateurs et leviers s'appuyer ?

Nous vous proposons de revenir sur les principaux indicateurs qui ressortent de cette étude :

### INFORMATIONS TERRITORIALES :

La population de la région Bretagne bénéficie d'une **croissance annuelle de +0,5%**. La Bretagne attire donc, mais principalement des seniors qui souhaitent profiter de la qualité de vie de notre région, puisque sur les 400.000 nouveaux habitants prévus pour 2040, deux tiers seraient des seniors.

La Bretagne peut tout de même compter sur ses atouts territoriaux pour faire venir des actifs et des jeunes : réseaux routiers gratuits, LGV depuis 2017, 2.470 km de côtes (soit 1/3 du littoral français).

Au-delà de la qualité de vie, c'est également la région avec le plus faible coût de santé par adulte (967,8€) et la 3<sup>ème</sup> région avec le meilleur de niveau de vie (22.400€).

### LOGEMENT :

Comme partout en France, les prix du m<sup>2</sup> à l'achat ou en location ont fortement augmenté ces dernières années en Bretagne (**jusqu'à +17,5% à l'achat**). Les mouvements de population s'intensifient et quand certaines villes voient leur population augmenter, d'autres constatent une diminution. Ainsi, **18% des salariés déclarent avoir rencontré des difficultés de logement dans leur prise de poste**. Les IAA ont bien conscience de ce frein périphérique et sont de plus en plus nombreuses à innover et expérimenter : mise à disposition de logements temporaires, aide financière à la mobilité et au déménagement, construction de logements spécifiques pour les salariés et les saisonniers. La question du logement est prise au sérieux avec un engagement sur les territoires d'entreprises de tous secteurs qui sont confrontées aux mêmes problématiques du fait de leurs implantations.

### MOBILITÉ :

Avec des implantations parfois éloignées des réseaux de bus, les IAA doivent également proposer des solutions à leurs collaborateurs mais surtout aux futurs candidats pour éviter que la mobilité devienne un frein à l'embauche. **37% des salariés ont déclaré ainsi avoir des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail**. Pour y remédier, plusieurs initiatives à la fois financières et logistiques sont mises en place : près de **50% des IAA bretonnes ont instauré une prime transport pour leurs salariés et 75% promeuvent ou organisent des dispositifs de covoiturage**.



## POLITIQUE D'EMPLOI ET DE RESSOURCES HUMAINES :

Les politiques de rémunération des IAA sont en progrès avec dans un premier temps des évolutions du salaire de base des salariés (Cf étude page 14) et dans un second temps un travail sur les autres périphériques de rémunération (primes d'intéressement et de participation, prime partage de la valeur, tickets restaurant, etc). Une dynamique indispensable pour rester attractif face aux autres industries qui ciblent les mêmes profils.

Au-delà de la rémunération, les salariés accordent davantage d'importance à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, le tout en travaillant dans **une entreprise préservant la santé et le bien-être au travail de ses collaborateurs (première et deuxième priorités des salariés avant la rémunération en 2022)**. L'organisation singulière des IAA (Horaires de journée ; 2/8 ; 3/8 ; horaires de nuit ; weekend) offre ainsi des opportunités d'organiser au mieux sa vie professionnelle en fonction de ses contraintes personnelles. A noter tout de même qu'une IAA sur deux est fermée le weekend et que 95% des postes dans les entreprises agroalimentaires ne sont pas concernés par de l'astreinte et offrent deux jours de repos consécutifs.

## COMPÉTENCES & FORMATIONS :

Fidéliser ses collaborateurs est un enjeu tout aussi important que d'en attirer de nouveaux. C'est pourquoi, les IAA mises notamment sur la montée en compétences de leurs collaborateurs, d'autant plus dans un secteur qui intègre également des profils sans qualification afin de les former ensuite en interne. Dès lors, près de **92% des IAA bretonnes ont mis en place un plan de développement des compétences** et 50% ont développé un plan spécifique pour les managers. **70% des IAA proposent à l'intégralité des collaborateurs, peu importe leur poste, une formation au moins tous les 3 ans.**

Enfin, la découverte du secteur, de l'environnement de travail et des métiers auprès des plus jeunes semblent être ancrée dans les cultures des IAA : ce sont plus de 96% des entreprises qui accueillent des stagiaires de 3<sup>ème</sup> dans leurs locaux.

## ATTENTES SOCIETALES :

Selon une étude du groupe Page publiée en 2023, **2 candidats sur 3 renonceraient à rejoindre une entreprise si celle-ci n'est pas engagée sur le plan de la RSE**. Les actions sociétales et environnementales sont de plus en plus scrutées par les candidats, qui souhaitent faire partie d'une entreprise engagée. Les IAA bretonnes sont de bons élèves avec 8 entreprises sur 10 qui ont mis en place des plans d'économies d'eau ou d'énergie et 90% qui ont un plan de gestion des déchets de production. Sur l'axe social, ce sont près de 3 entreprises sur 4 qui sont engagées dans une démarche de don alimentaire.

Une fois les salariés recrutés, ces derniers deviennent pour beaucoup de vrais ambassadeurs de l'entreprise et de la filière, sur lesquels s'appuyer. En effet, **76% consomment les produits qu'ils fabriquent et 70% recommanderaient à leurs proches de travailler dans l'agroalimentaire.**

## Quels axes de travail pour la suite ?

Cette étude a permis de mettre en lumière les atouts de la filière mais également des axes d'amélioration sur lesquels il est important de travailler. Du côté de l'ABEA et en lien étroit avec la CPREFP, trois axes de travail ont été identifiés :



### LA RÉMUNÉRATION :

En parallèle de la sensibilisation des IAA aux rémunérations proposées dans des entreprises similaires dans d'autres régions de France, il est important de travailler sur les périphériques de rémunération sur lesquels les IAA peuvent s'appuyer. Il peut s'agir d'aides financières liées au transport, au logement, mise en place de plan d'épargne d'entreprise, de plan d'épargne retraite, de compte épargne temps... afin d'accompagner les salariés.

### DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Des actions avec les partenaires de l'ABEA ont été lancées dès le second semestre 2023 : QVCTour, webinaires sur les thématiques du bien-être au travail... Une feuille de route spécifique est construite sur 2024 avec pour ambition de travailler sur l'organisation du temps de travail, les conditions de travail ou encore le maintien dans l'emploi des séniors.

### LE TRIPTYQUE EMPLOI / LOGEMENT / MOBILITÉ :

Il est désormais indispensable d'associer à l'emploi les problématiques de logement et de mobilité que peuvent rencontrer les candidats. Cette réflexion doit être portée avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités et entreprises industrielles).



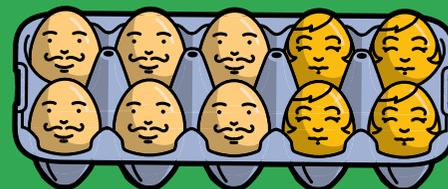
Le réseau de l'agroalimentaire breton

# TRAVAILLER DANS L'AGRO EN BRETAGNE EN 9 IDÉES REÇUES



## #4 "L'Agro, c'est un univers d'hommes"

En 2020, les femmes représentaient **41%** des salariés de l'agroalimentaire breton.



c'est l'index d'égalité moyen des IAA\*\* bretonnes (vs 86 au national, tous secteurs confondus).

## #1 "L'Agro, ça paie mal"

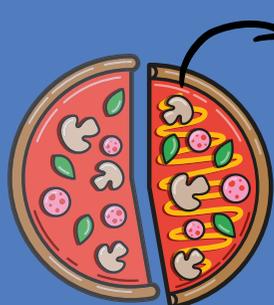
Un opérateur de production de moins de 30 ans travaillant à temps plein a touché en 2022

**+20%**  
**20,7%**  
de plus que le SMIC\*



\*salaires et primes compris, soit 24 329€/an

## #2 "L'Agro, c'est de l'emploi précaire"



**48%**  
des recrutements au sein des IAA\*\* bretonnes sont des

**CDI**

contre seulement 20% tous secteurs confondus au 1er trimestre 2023.

## #5 "L'Agro, c'est incompatible avec une vie perso"



des postes offrent **2 jours de repos consécutifs** et ne sont pas concernés par l'astreinte.

**95%**

**1** entreprise sur **2** est fermée le weekend.



## #3 "L'Agro, ce sont des métiers inintéressants"

L'agroalimentaire breton recrute chaque année

**30 000**  
personnes  
du CAP à l'ingénieur.



déclarent être **fiers** et **épanouis** dans leur travail actuel.

## #6 "L'Agro, c'est une industrie ringarde et difficile"

Entre 2014 et 2019,

**2/3**

déclarent avoir investi dans leurs outils de production (cobotique, robotique, automatisation, etc).



**125,9** millions d'euros

c'est le montant des investissements effectués par les IAA\*\* bretonnes pour la R&D\*\* en 2018. L'agroalimentaire est le deuxième secteur qui investit le plus après celui des télécommunications.

## #7 "L'Agro, c'est une industrie **non engagée** dans les enjeux environnementaux et sociétaux"



Sur 100L d'eau prélevés, les IAA\*\* restituent

# 98L

au milieu naturel.



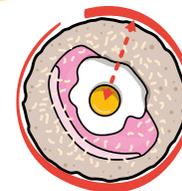
# 3 entreprises sur 4

sont engagées dans des actions de **don alimentaire**.

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'AGROALIMENTAIRE BRETON



L'agroalimentaire breton compte plus de 1 800 établissements dont près de **1 300** qui sont des entreprises de moins de **10 salariés**.



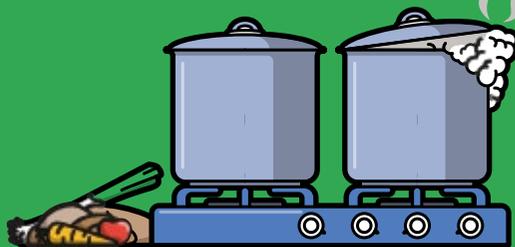
Chaque breton habite à **moins de 30km** d'une entreprise agroalimentaire.



Le secteur agro-alimentaire est le **1<sup>er</sup> secteur** industriel en Bretagne.

## #8 "L'Agro, c'est de la « **malbouffe** »"

# BON et DE QUALITÉ

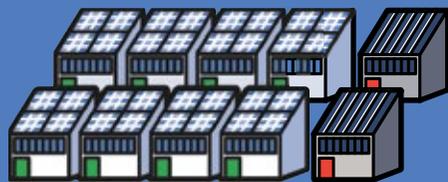


sont les **deux premiers adjectifs**, selon les salariés en agro, pour qualifier les produits qu'ils fabriquent.



# 76%

d'entre eux les **consomment**.



# 8 entreprises sur 10

ont mis en place des plans d'action pour limiter la **consommation d'eau et d'énergie**.

## #9 "L'Agro, c'est **pas local**"

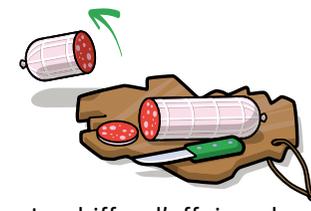
# 80%

# de la production

des entreprises agroalimentaires bretonnes est **consommée en France**.



La filière alimentaire bretonne permet de nourrir **1 français sur 3**.



Le chiffre d'affaires de l'agroalimentaire breton s'élève à près de **21 milliards d'€**, dont 4 milliards pour l'export.



Avec près de 75 000 salariés, le secteur représente **1/3 des emplois** industriels de la **région**.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur **lagrorecrute.fr/bretagne**

\*\*IAA : Industrie Agroalimentaire  
R&D : Recherche et Développement

### Sources :

- INSEE (traitement par le GREF Bretagne)
- Pôle Emploi
- Chiffres clés Bretagne - CCI Bretagne - Édition 2023
- Agriculture et Agroalimentaire de Bretagne en clair - ABC Les chiffres - Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne - Édition 2023
- Étude Attractivité 360° - ABEA - 2023
- Enquête : L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne - ABEA - 2023
- La rémunération des métiers de la production dans les IAA\*\* bretonnes - Cabinet C&B Alternative - 2022
- Enquête Usine Agro du Futur - (ABEA, Valorial, Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne - 2019)

**N'attendez plus et emparez-vous de ces résultats et ces visuels pour communiquer sur la filière agroalimentaire bretonne et ses belles opportunités à saisir !**

# PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET USINE 4.0

L'USINE 4.0, QU'EST CE QUE C'EST ?

L'usine 4.0 ou usine du futur, c'est une usine connectée, robotisée et intelligente. C'est l'usine qui se met au service des hommes et des femmes en « augmentant » leurs connaissances et leurs compétences. On peut aussi avancer que la « révolution » 4.0 concerne la digitalisation des usines dans la globalité de leurs process.

Lorsque l'on pense à l'usine agro du futur ou usine 4.0, on peut parfois penser aux robots/cobots, à l'intelligence artificielle et globalement à une usine largement automatisée. Or l'usine du futur ne se résume pas à ces technologies et encore moins à une usine sans femmes et hommes pour y travailler. L'usine agroalimentaire bretonne de demain sera humaine et plurielle dans ses process et technologies.

## LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET L'USINE 4.0, AU COEUR DES ENJEUX DES IAA BRETONNES

Alors que la filière vit une période d'enjeux forts autour des sujets économiques, de capital humain et de transition environnementale, la performance industrielle concentre beaucoup de paramètres intimement liés à chacune de ces thématiques. La performance industrielle des IAA se retrouve directement touchée et parfois chahutée dans un contexte multifactoriel complexe :

- ▶ Impacts en production des tensions sur le recrutement et la fidélisation
- ▶ Crispations sur la ressource en eau
- ▶ Sécurisation et réduction des consommations d'énergie
- ▶ Nécessité de maintenir des coûts et des qualités de production optimums dans un contexte de prix des matières premières en hausses et de négociations commerciales tendues

Pour permettre de faire un point sur les sujets et enjeux liés à cette performance industrielle et à l'usine de demain, l'ABEA a réalisé en novembre 2023, avec LIGERIAA, une enquête auprès des IAA pour établir un état des lieux et identifier les thématiques majeures orientant les travaux à mener via le réseau dès 2024. Nous vous proposons ici une restitution des éléments saillants de cette enquête.

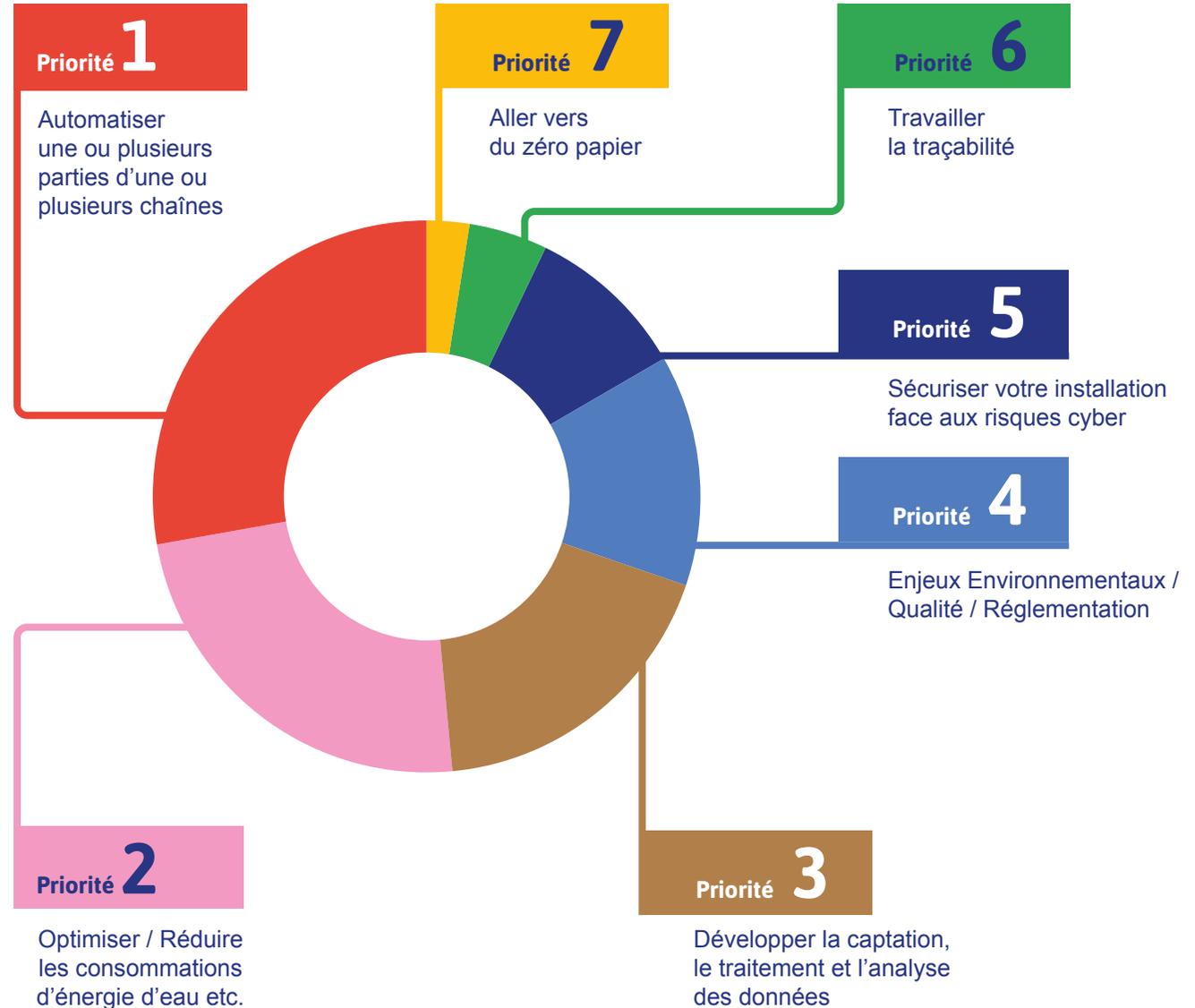


## 1 / LES ENJEUX PRIORITAIRES DES DIRECTIONS INDUSTRIELLES

### Enjeux techniques

L'automatisation, la réduction des consommations d'eau et d'énergie et la sécurisation des installations face au risque cyber sont les 3 top priorités en termes techniques.

Sur le point Cyber, les années 2022 et 2023 auront vu des attaques majeures ciblant des IAA, notamment bretonnes, qui auront marqué les esprits et assurément participé à l'identification de cet enjeu pour les directions.





## Enjeux capital humain

Côté capital humain, les directions industrielles identifient prioritairement les enjeux autour de l'attractivité et de la fidélisation des collaborateurs en production et l'accompagnement et la formation des managers de proximité.

**L'attractivité n'est définitivement plus « qu'un sujet RH ».**

**Priorité 1**

Attirer et fidéliser les collaborateurs en production

**Priorité 2**

Accompagner et former les managers de proximité

**Priorité 3**

Former mes collaborateurs

**Priorité 4**

Favoriser la prise de décision de salariés

## Enjeux économiques

Les directions industrielles sont au coeur des enjeux économiques. La performance industrielle impacte directement la capacité de l'entreprise à produire la qualité et la quantité escomptées, au moment opportun. En 2023, tout comme en 2022, les disponibilités des matières premières, leurs coûts parfois très fluctuants, les hausses des coûts de l'énergie ont eu des impacts forts sur les sites de production. Il ressort ainsi de l'enquête que l'optimisation des achats de matières premières et d'énergies sont la priorité #1 des directions industrielles.

**Priorité 1**

Améliorer mes achats de matières premières (dont énergétique)

**Priorité 2**

Améliorer ma supply chain (flux internes et externes, stock,...)

**Priorité 3**

Revoir mon modèle économique

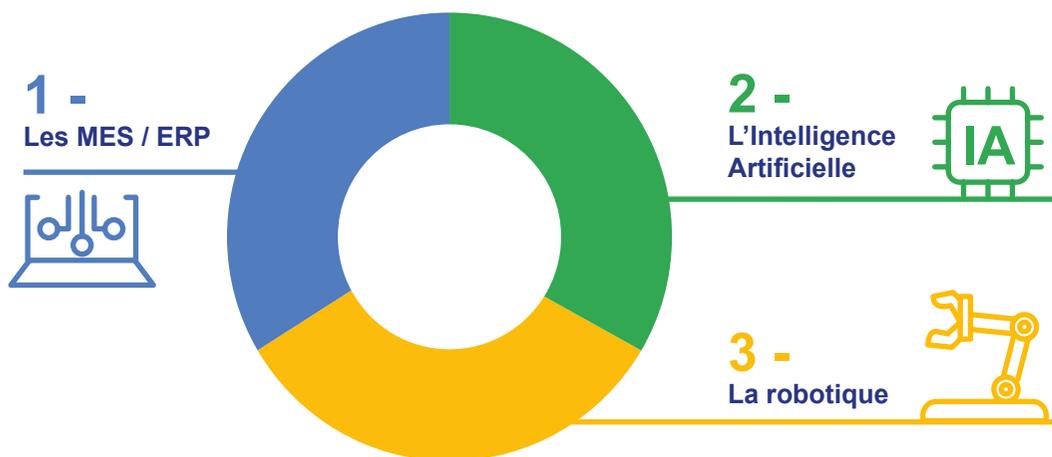
**Priorité 4**

Revoir ma politique d'achat (relocalisation)



## 2 / LES IAA ET LES (NOUVELLES) TECHNOLOGIES

Les trois technologies présentant le plus grand intérêt au regard de notre échantillon sont :



Parmi ces trois technologies, on constate que la robotique et les MES/ERP ne sont pas des technologies liées à la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle mais bien à la 3<sup>ème</sup>. **100% des répondants nous indiquent ainsi être équipés d'ERP, 69% pour un MES. Elles sont 3 sur 4 à faire communiquer leur ERP avec un autre logiciel mais rencontrent pour la majorité d'entre elles des difficultés à faire communiquer ces solutions.**

L'IA est aujourd'hui au coeur de nombreux bouleversements. Lors du programme Destination Usine 4.0, nous avons pu travailler sur des applications concrètes de l'Intelligence Artificielle pour l'optimisation des process industriels. **L'utilisation d'IA dans des jumeaux numériques permet par exemple, en analysant les données de production, d'accompagner les prises de décisions opérationnelles.**

La robotique est largement présente dans d'autres industries depuis des dizaines d'années. Néanmoins, les spécificités propres à l'industrie agroalimentaire ont freiné son implémentation : milieu hostile (humidité), difficultés liées aux préhenseurs sur des produits aux textures et formes complexes, parfois aléatoires. Les impératifs de performance poussent aujourd'hui l'industrie, accompagnée par des technologies qui ont évolué, à aller plus loin. **Dans le panel interrogé, 62% des IAA indiquent être équipées de robots.**

Dans notre enquête, le big data (gestion des données, par exemple pour favoriser la prise de décision) et la cobotique (robotique collaborative permettant l'interaction humain/machine) ressortent en 4 et 5<sup>ème</sup> positions des technologies jugées pertinentes et intéressantes.

## 3 / LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE

Un pilotage opérationnel organisé, processé, suivi et adopté par les collaborateurs est un facteur clé de réussite en termes de performance industrielle. Notre étude s'est donc portée sur ces sujets pour apporter une première photographie de ce pilotage côté direction industrielle. L'intégralité des répondants à notre enquête indique avoir mis en place un Système de Management de la Performance, avec des routines en réunion notamment, mais seulement 15% le font auditer régulièrement. **Pour 5 répondants sur 10, le reporting opérationnel est «connecté» au reporting financier et près de 63% ont développé des indicateurs de performance clés identiques et ce, quels que soient les niveaux de responsabilité des métiers concernés.** Enfin, 62% déclarent avoir des plans d'actions reliés à l'analyse de leurs écarts et partagés jusqu'au niveau le plus proche du terrain de leur système hiérarchique de pilotage.

L'ABEA travaillera en 2024 sur ces sujets de pilotage à travers ses travaux de la Commission Performance Industrielle et Usine 4.0.

Étude menée par l'ABEA et LIGERIAA en novembre 2023 auprès de 16 entreprises représentant 34 sites et 12 594 collaborateurs.



# LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

**Les entreprises agroalimentaires bretonnes sont au cœur des transitions environnementales** : énergie, eau, carbone... Autant d'éléments de contexte qui impactent les entreprises et les amènent à engager des démarches sur tous les fronts de la transition : évolution du mix énergétique, réduction de l'impact carbone de la filière, développement de la recyclabilité ou du réemploi des emballages, économies d'eau, réemploi et développement de la réutilisation des ECML (Eaux de Concentration de la Matière Laitière) et de la REUT (Réutilisation des eaux usées traitées), lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

Les sujets de travail impliquant des changements de paradigmes sont nombreux. L'agroalimentaire breton n'a pas à rougir de son avancée sur le sujet, bien que la filière soit souvent décriée pour son impact environnemental. Sur ces sujets chacun reste humble face à l'immensité de la tâche à accomplir et la complexité des enjeux. Mais une chose est sûre, les IAA bretonnes sont bien engagées dans ces transitions.

**À fin 2023, plusieurs sujets majeurs se distinguent dans les préoccupations des entreprises :**

- ▶ la recherche de sobriété dans les usages de l'eau et le développement de la REUSE (réutilisation de l'eau),
- ▶ l'efficacité énergétique et le détachement des énergies fossiles,
- ▶ la décarbonation des filières.

**Le tout dans un contexte global d'adaptation au changement climatique.**

D'autres sujets sont également travaillés comme le développement des paiements pour services environnementaux, la valorisation des déchets et les nouvelles filières de recyclage, les systèmes de management environnementaux, l'impact biodiversité, ou la réduction des emballages plastiques... signes de l'engagement tous azimuts des entreprises agroalimentaires dans les transitions pour répondre aux enjeux climat & biodiversité d'aujourd'hui et de demain.

## FOCUS

## SUR



### LA REUSE DE L'EAU

**Décret REUSE en IAA : il a enfin été publié fin 2023 !**

Fer de lance de la mobilisation pour le recyclage de l'eau dans l'industrie depuis 2019, les entreprises agroalimentaires bretonnes, regroupées au sein de l'ABEA, se félicitent de la publication tant attendue du décret REUSE en IAA. Nous restons cependant vigilants et mobilisés sur les détails de l'Arrêté d'application du texte, qui sera publié en début d'année et autour duquel nous poursuivons nos échanges avec l'administration, afin que la version finale soit pragmatique et applicable en entreprise.

Cette évolution réglementaire va enfin autoriser le recyclage d'eaux usées traitées et d'eaux de concentration de la matière laitière offrant des garanties sanitaires optimales. Il permet d'envisager des économies d'eau majeures et offre un nouveau levier aux IAA bretonnes pour réduire davantage encore leur impact sur la ressource en eau des territoires, dans un contexte d'accélération du changement climatique.



# SUR

## I QUELQUES CHIFFRES

Avec un ZOOM sur plusieurs enseignements issus de notre enquête inédite sur « L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne » (103 sites répondants représentant un effectif de 40 000 salariés et un prélèvement de 18 Millions de m<sup>3</sup> – enquête publiée en novembre 2023).

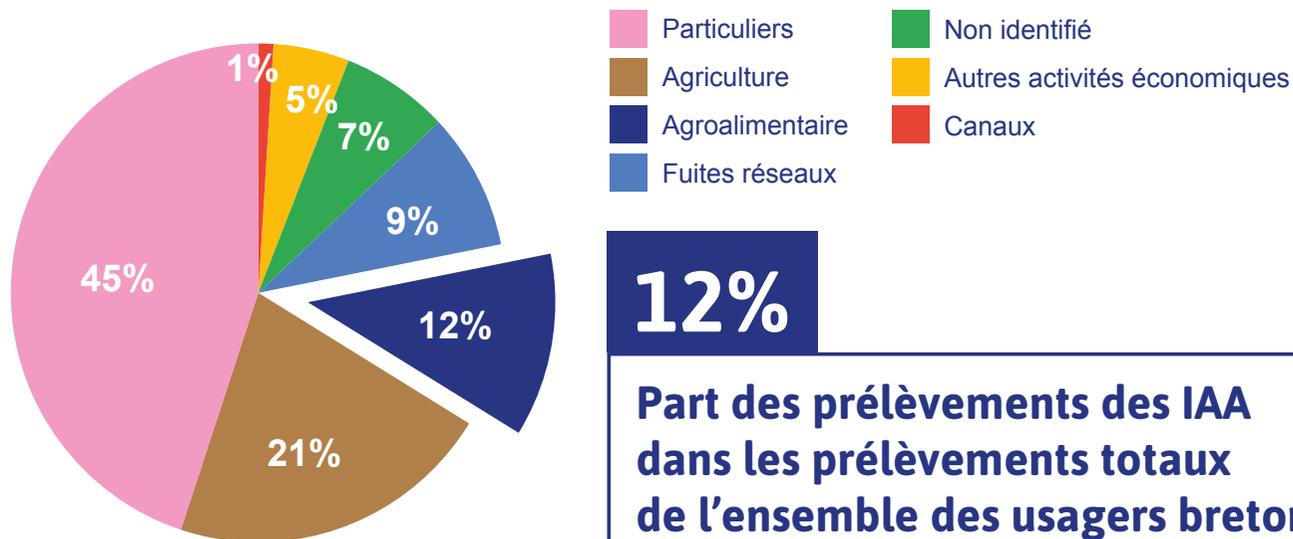
### L'AGROALIMENTAIRE REPRÉSENTE 12% DES PRÉLÈVEMENTS BRETONS ET RESTITUE EN SORTIE D'USINE 98% DE SES PRÉLÈVEMENTS AU MILIEU NATUREL

Nous constatons qu'il est difficile de trouver des données chiffrées concernant les prélèvements et la consommation des différents usagers. De nombreux chiffres circulent mais ne sont pas forcément cohérents entre eux. De plus, les prélèvements d'eau effectués par les entreprises agroalimentaires sont toujours regroupés avec ceux effectués par les autres acteurs économiques, notamment les autres entreprises industrielles.

En effet, les données disponibles actuellement ne permettent pas de distinguer clairement les prélèvements d'eau spécifiques à chaque secteur.

Dans notre enquête nous sommes donc aller recueillir un certain nombre d'indicateurs, qui nous semblent indispensables à avoir en tête pour objectiver la situation et les prises de décisions.

#### RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN BRETAGNE PAR USAGERS



12%

**Part des prélèvements des IAA dans les prélèvements totaux de l'ensemble des usagers bretons**

Les IAA représentent 70% des prélèvements des activités économiques en Bretagne

98%



**de l'eau prélevée par les IAA est restituée au milieu naturel**

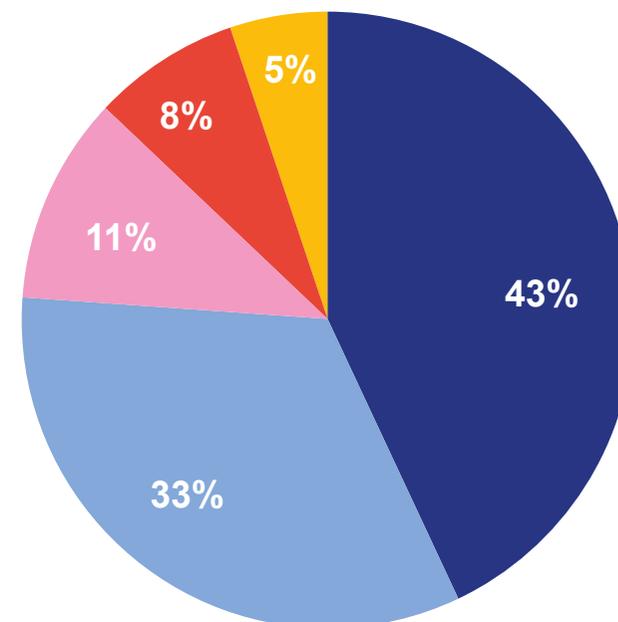
## L'EAU : UNE RESSOURCE FRAGILE ET INDISPENSABLE À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'eau joue un rôle essentiel et indispensable dans le fonctionnement des entreprises de transformation agroalimentaire. Cette ressource est utilisée à différentes étapes du processus de production et pour différents usages : nettoyage, transformation des matières premières en produits finis, etc.

Le graphique ci-contre nous permet de comprendre pour quels usages les volumes d'eau les plus importants sont utilisés dans les IAA :



### LES USAGES DE L'EAU DANS LES IAA



- Nettoyage
- Process
- Utilités
- Ingrédient
- Autres usages

**Le premier poste d'utilisation de l'eau dans les entreprises agroalimentaires bretonnes est le nettoyage, qui mobilise en moyenne près de la moitié des volumes d'eau prélevés par entreprise.**

Selon les filières de production la part des volumes d'eau mobilisés pour le nettoyage est variable. Elle peut monter jusqu'à 80, voir 85% dans certaines entreprises. Le nettoyage est une étape cruciale pour assurer la qualité, la sécurité et l'hygiène des produits alimentaires tout au long de leur fabrication. Cependant, l'équilibre entre sécurité sanitaire et consommation minimale d'eau est un objectif constant pour les entreprises agroalimentaires. Elles s'efforcent de trouver des solutions innovantes et durables pour maintenir la qualité et la sécurité des produits alimentaires tout en préservant les ressources en eau.



# LES IAA LARGEMENT ENGAGÉES SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU SELON LA LOGIQUE DES 3 R

La promulgation du décret REUSE en IAA va concerner en Bretagne des entreprises agroalimentaires déjà fortement engagées dans des politiques de gestion quantitative de l'eau. En témoigne **une baisse ou une stabilité des prélèvements depuis 5 ans pour 78% des entreprises**. Pour les entreprises dont les prélèvements ont diminué, la baisse se chiffre à -18% en moyenne sur les 5 dernières années. À cette tendance s'ajoute **l'évolution de la performance hydrique des entreprises** (volume d'eau consommé par unité de produit fabriqué), **qui pour 84% d'entre elles, s'est améliorée ou est restée stable ces 5 dernières années**.

Ces performances résultent d'une gestion quantitative de l'eau pilotée selon la **logique des 3R : Réduire, Réemployer, Recycler**. La mesure en temps réel de la consommation d'eau via des compteurs à télé-relève (68% des sites) est l'un des premiers leviers d'action pour les entreprises agroalimentaires, à la fois pour optimiser la gestion de la ressource et mettre en oeuvre des mesures d'économie ciblées. Les entreprises jouent sur des leviers complémentaires pour conduire leurs politiques : priorité donnée aux grandes séries pour diminuer le lavage, formation du personnel, recherche de fuites, investissement dans des équipements innovants etc.

**78%**

des IAA ont diminué ou stabilisé leurs prélèvements depuis 5 ans

## 1. Réduire

**84%**

des IAA ont amélioré ou stabilisé leur performance hydrique depuis 5 ans

## 2. Réemployer



**55%**

des entreprises ont mis en place des boucles de réemploi interne

1 entreprise qui réemploie économise en moy. **60 000m³/an**

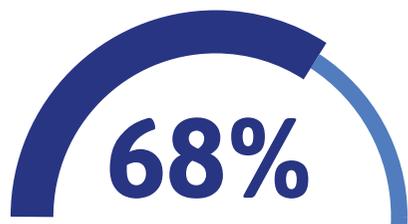
## 3. Recycler

**45%**

des entreprises ont des projets de recyclage des eaux usées traitées

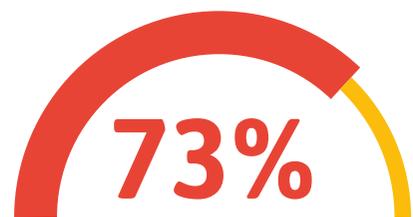
1 projet de recyclage peut permettre d'économiser **20 à 25%** du prélèvement





**des IAA sont équipées de compteurs à télé-relève**

Sur les 5 dernières années, près de 7 entreprises sur 10 ont investi dans des équipements hydro-économiques. Elles sont un peu plus à prévoir de poursuivre leurs investissements sur les économies d'eau dans les 3 années à venir. Notre échantillon d'entreprises a déclaré avoir investi environ 16 Millions d'euros dans les équipements hydro-économiques depuis 2018.



**des IAA ont réalisé un diagnostic eau dans les 5 dernières années**



**150 000€**

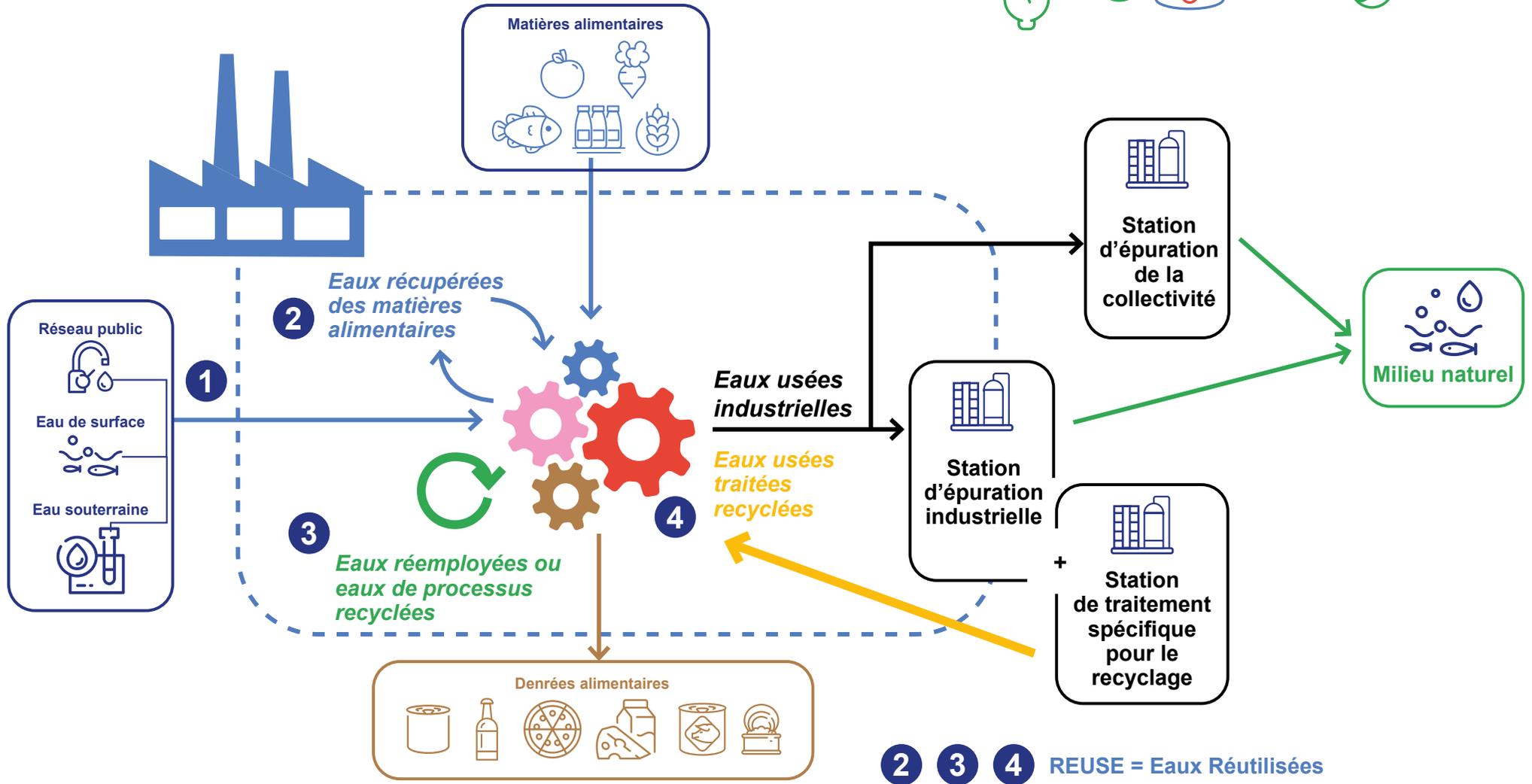
**d'investissement moyen par entreprise et par an sur les économies d'eau**

(de quelques milliers d'€ pour les PME à plusieurs Millions d'€ pour les grandes entreprises)





# LES CYCLES DE L'EAU DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES



## RECYCLER L'EAU : LEVIER MAJEUR POUR ÉCONOMISER LA RESSOURCE

Si le **réemploi de l'eau (ou recyclage des eaux de processus)** (le deuxième « R ») est une pratique historique et maîtrisée des entreprises agroalimentaires en Bretagne (**1 entreprise sur 2 est équipée de boucles de réemploi interne**), c'est du recyclage des eaux usées traitées et de la récupération de l'eau issue des matières alimentaires (notamment dans le lait), jusque-là non-autorisés en France contrairement à d'autres pays européens, que viendront les économies majeures de la ressource.

**Une entreprise qui développe des boucles de réemploi interne économise en moyenne environ**

**60 000 M<sup>3</sup> D'EAU PAR AN**

S'agissant de **l'eau issue des matières alimentaires**, le décret REUSE en IAA autorise la valorisation au maximum du gisement des Eaux de Concentration de la Matière Laitière : les « ECML », obtenues lors de la concentration du lait. Pour l'industrie laitière et selon une étude de l'Association de la Transformation Laitière Française (ATLA), seulement 5 millions de m<sup>3</sup> d'ECML sont valorisés actuellement sur un volume total produit de 16 millions de m<sup>3</sup>. Le gisement potentiel encore disponible est ainsi de l'ordre de 70% au niveau national et se situera à ce niveau pour les laiteries bretonnes.

Le **recyclage des eaux usées traitées** est un levier d'action encore plus conséquent pour réduire les prélèvements. Les technologies de traitement actuelles (ex : ultrafiltration, osmose inverse...) sont maîtrisées. Elles garantissent qu'après traitement, les eaux recyclées puissent atteindre une qualité sanitaire équivalente à celles de l'eau potable.



**Seulement pour 28 sites bretons, le décret REUSE en IAA, ouvre la voie à la réutilisation de**

**2,5 M M<sup>3</sup> D'EAU PAR AN**

soit l'équivalent de :

**1000 PISCINES OLYMPIQUES  
OU DE LA CONSOMMATION  
ANNUELLE DE LA VILLE DE  
VANNES**

Etant donné les volumes d'eau utilisés, c'est donc sur le poste de **nettoyage** que l'impact du nouveau décret REUSE sera le plus pertinent : ce poste mobilise 43% des prélèvements de l'eau des entreprises du secteur et ne pouvait jusqu'ici s'effectuer qu'avec de l'eau potable issue du milieu naturel. Avec l'évolution réglementaire, l'eau utilisée pour les opérations de nettoyage avec contact alimentaire devra atteindre les critères de qualité de l'eau potable, sans pour autant venir du milieu naturel.

**55% des entreprises agroalimentaires bretonnes ont actuellement des projets de recyclage de l'eau.**

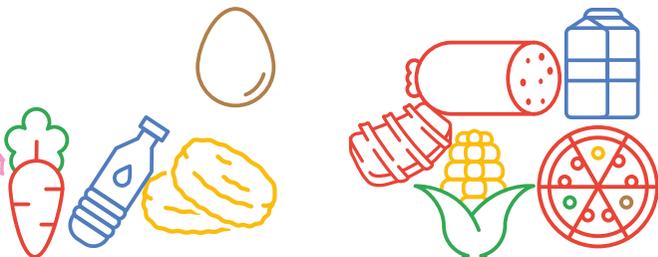


# DÉCARBONER ET SE DÉTACHER DES ÉNERGIES FOSSILES

## UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE À APPRÉHENDER

Rapport du GIEC<sup>1</sup>, Green Deal<sup>2</sup>, COP 21<sup>3</sup>, Stratégie Nationale Bas Carbone<sup>4</sup>, SRADDET<sup>5</sup>, Etude régionale GES 2050... inscrite dans plusieurs textes réglementaires ou déclinée en objectifs stratégiques, la lutte contre le changement climatique est un enjeu prégnant et un défi à relever, que ce soit à l'échelle mondiale, européenne, nationale ou bretonne. **La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et cet objectif se décline pour chaque secteur économique, qui est challengé pour contribuer selon ses émissions propres.**

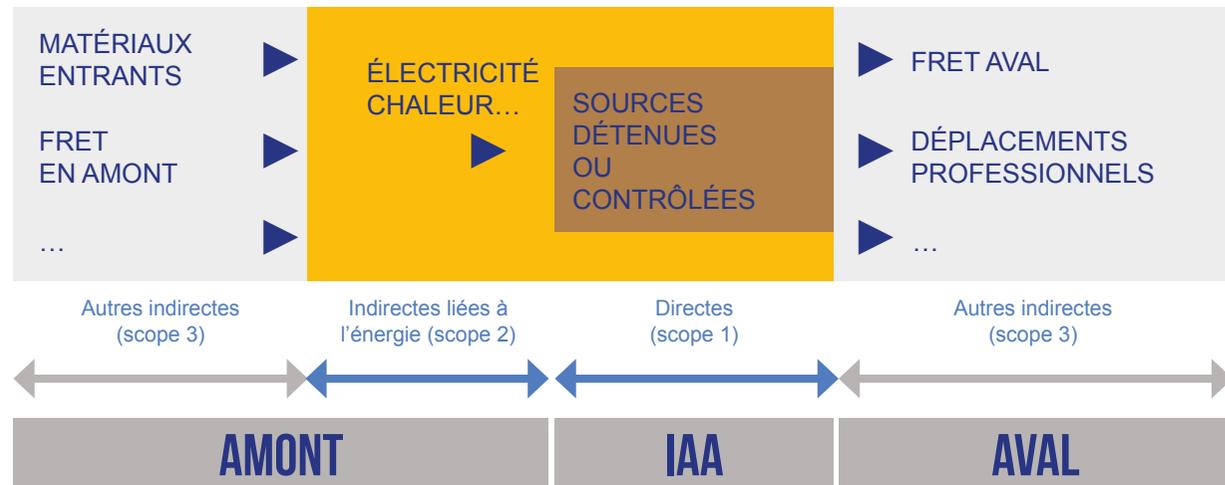
Pour le secteur alimentaire, les enjeux sont conséquents et les ambitions importantes. En effet, 1/4 de l'empreinte carbone des français concerne l'alimentaire et la SNBC dessine une trajectoire à -69% d'émissions pour le secteur agroalimentaire en 2050 par rapport à 2015.



Sur un temps plus long, la filière continue à s'engager résolument dans les transitions, afin de gagner en résilience en se détachant peu à peu des énergies fossiles. Pour cela les entreprises agissent avec méthode, dans un cadre réglementaire complexe.

## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) EN AGROALIMENTAIRE : DE QUOI PARLE-TON ?

Pour lutter contre le changement climatique à l'échelle de l'entreprise, le point de départ impératif est de mesurer ses émissions de GES. Celles-ci se classent en 3 catégories, appelées « Scopes », et sont définies selon les éléments du schéma ci-dessous :



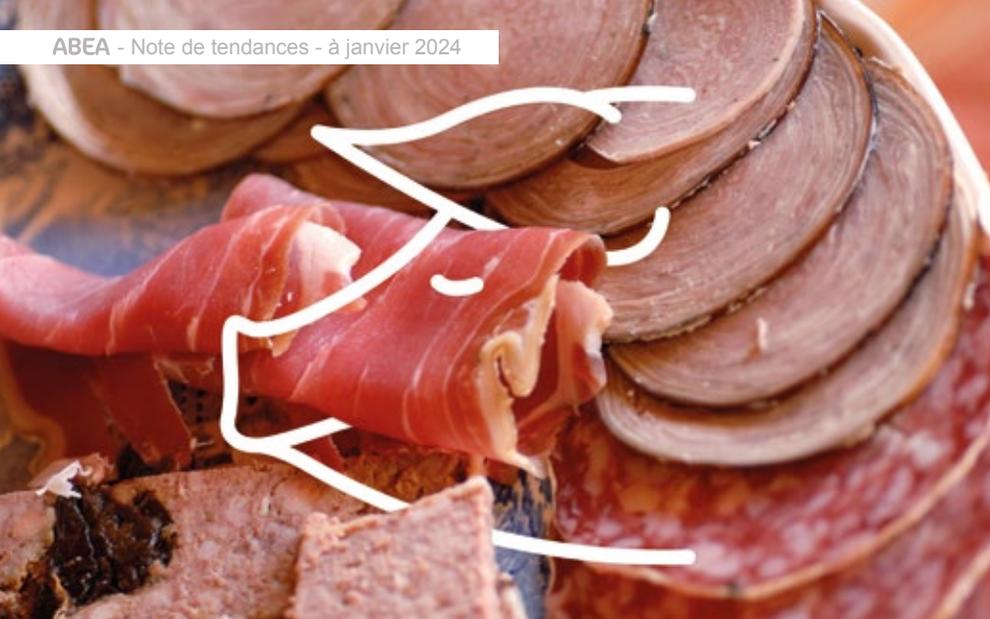
<sup>1</sup> GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>2</sup> Green Deal : Pacte vert pour l'Europe

<sup>3</sup> COP 21 : Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques

<sup>4</sup> Stratégie Nationale Bas Carbone : ou « stratégie nationale de développement à faible densité de carbone » publiée en novembre 2015, est une feuille de route pour la France

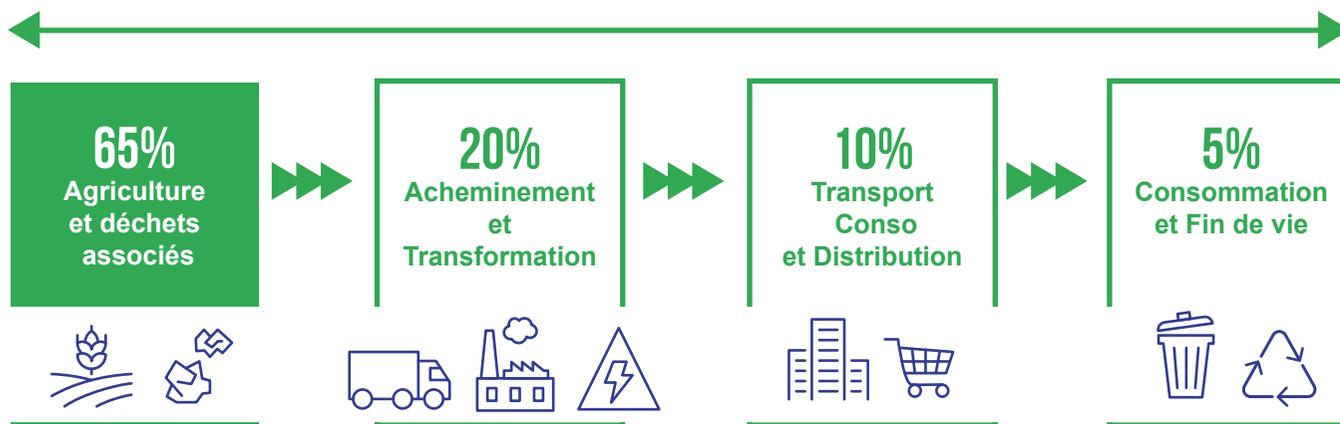
<sup>5</sup> SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires



Si on se focalise sur les Scopes 1 et 2, les émissions de GES des industries agroalimentaires (IAA) ont été évaluées à 10,3 Mt CO<sup>2</sup>eq en 2015, **ce qui représente environ 13% des émissions de l'industrie française et 2,4% des émissions totales nationales**. Les principales sources d'émission de GES pour la filière sont dues à la production de chaleur et de froid. Ainsi, elles sont essentiellement réparties entre les émissions de CO<sup>2</sup> liées à la combustion (70%) et l'utilisation de gaz HFC (hydrofluorocarbures, utilisés comme fluides frigorigènes). **Ces derniers représentent à eux seuls près de 30% des émissions de la filière.**

Néanmoins, la très grande majorité des émissions de l'agroalimentaire (65% en moyenne) vient de la production des matières premières :

### RÉPARTITION DE L'IMPACT SUR LA FILIÈRE



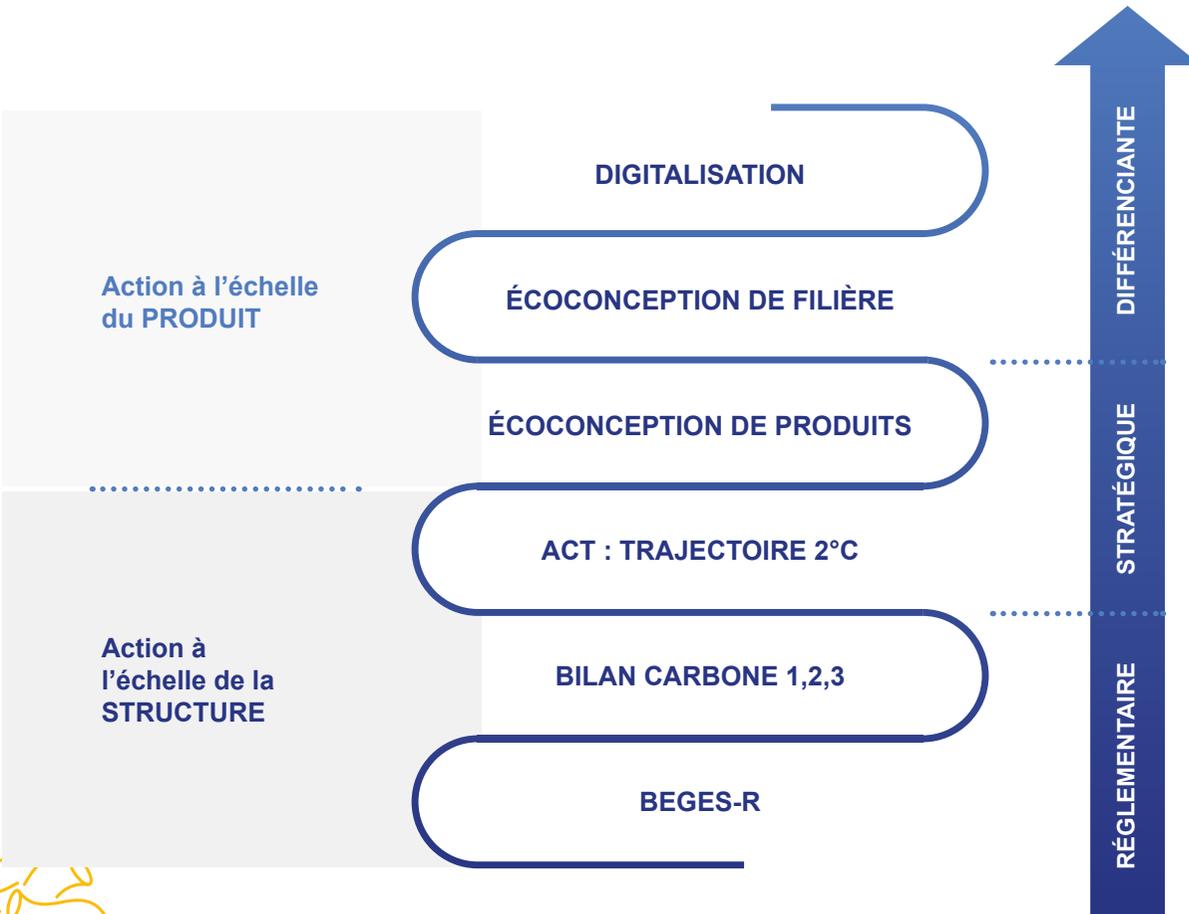
Source : OZM Conseil

Analyser ses émissions carbone et définir sa stratégie de décarbonation en intégrant un périmètre le plus large possible, c'est-à-dire y compris le Scope 3, semble donc être une option responsable et pertinente pour les IAA bretonnes. C'est ce à quoi travaillent les entreprises, qui se saisissent toutes de ces sujets.

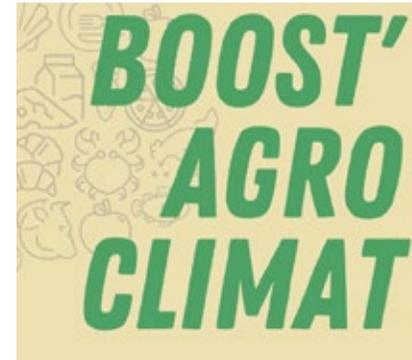


## UNE STRATÉGIE À DÉCLINER À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE ET DES PRODUITS

La stratégie de décarbonation se travaille à l'échelle de l'entreprise et à l'échelle des produits, les deux approches étant complémentaires :



Source : O2M Conseil



La filière alimentaire bretonne fait de la décarbonation un enjeu prioritaire en 2023 qui va se poursuivre en 2024. Le programme Boost'Agro Climat a notamment été lancé sur l'année scolaire 2023-2024, avec une promotion pilote d'une dizaine d'entreprises.

**Au programme : des temps collectifs de formation et un accompagnement individuel à la carte** (Bilan Carbone ; Trajectoire de décarbonation et/ou Eco-conception des produits) avec tout un panel de partenaires publics et privés.







# L'ABEA, C'EST :

+ 200 ENTREPRISES  
& SITES ADHÉRENTS

+ 55 000 SALARIÉS  
REPRÉSENTÉS



## LA GOUVERNANCE :

Les 22 membres du Conseil d'Administration définissent les orientations stratégiques de l'ABEA.

Le nouveau bureau élu en juin 2023 regroupe 8 membres réunis autour du Président Rémi Cristoforetti (Le Guessant) : Annie Saulnier (Geldelis), Olivier Clanchin (Olga), Christophe Le Bihan (Mytilimer), Pierre-Yves Jestin (Savéol), Sébastien Floc'h (Sill Entreprises), Loïc Hénaff (Groupe Jean Hénaff), Jean-Pierre Rivery (Picama & Président de la CCI de Bretagne) et Christian Griner (Even).

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



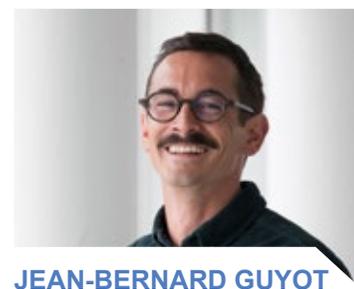
**MARIE KIEFFER**  
Déléguée générale  
marie.kieffer@abea.bzh



**VÉRONIQUE LAGANE**  
Assistante de Direction  
et de Projets  
veronique.lagane@abea.bzh



**CLOTHILDE d'ARGENTÉ**  
Cheffe de projets  
Environnement et Filières  
clothilde.dargentre@abea.bzh



**JEAN-BERNARD GUYOT**  
Chef de projets Performance  
industrielle et Attractivité, en  
charge de la communication  
jb.guyot@abea.bzh



**INES GIFFRAÏN**  
Cheffe de projets  
Études et Attractivité  
ines.giffraïn@abea.bzh

Tous droits réservés © ABEA 2024  
Artwork : breizhtorm.fr

Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires  
8 rue Jules Maillard de la Gournerie - 35000 Rennes - 02 99 31 55 25 - contact@abea.bzh

RETROUVEZ NOUS SUR LINKEDIN  [www.abea.bzh](http://www.abea.bzh)

avec le soutien de 

